

MARDI 7 DÉCEMBRE 2021
RESIDENCE DEPARTEMENTALE

CONFÉRENCE DE PRESSE

DES ÉLUS GUADELOUPEENS

MOBILISES POUR LA SORTIE DE CRISE

POUR UNE MÉTHODE DE
SORTIE DE CRISE CONCERTÉE



POUR UNE METHODE DE SORTIE DE CRISE CONCERTEE: DECLARATION D'INTENTION DES ELUS GUADELOUPEENS

Les élus guadeloupéens : les sénateurs et députés, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires, les maires, les présidents des établissements de coopération intercommunale, les conseillers départementaux et régionaux se sont réunis ce mardi 07 décembre 2021 afin d'exprimer leur vision d'une méthode propice à une sortie de crise concertée dans le contexte inédit qui affecte la Guadeloupe.

Considérant que la Guadeloupe connaît depuis quelques semaines une crise d'une gravité exceptionnelle, caractérisée par une profonde dégradation des équilibres socio-économiques, par des faits de violence portant atteinte aux biens publics et privés ainsi qu'à l'intégrité des personnes ;

Considérant que cette crise sociale et sociétale s'est manifestée initialement au travers de réactions d'opposition à l'obligation vaccinale en milieu sanitaire et contre la mise en œuvre du pass sanitaire ;

Considérant que cette crise illustre, au-delà, les difficultés chroniques des Guadeloupéens, en particulier certaines franges de la jeunesse, dans l'accès aux ressources et services essentiels à leur épanouissement et à leur qualité de vie tels que l'emploi, la santé, l'accès à une eau de qualité, le logement, les déplacements et les transports,

POUR UNE METHODE DE SORTIE DE CRISE CONCERTEE: DECLARATION D'INTENTION DES ELUS GUADELOUPEENS

Les élus guadeloupéens :

- Déclarent avoir pris connaissance du projet d'accord de méthode transmis par le « collectif des organisations en lutte ».
- Déclarent également avoir pris connaissance du courrier du Ministre des Outre-Mer donnant mandat au Préfet pour mener des négociations avec les maires du territoire afin de construire un plan d'actions pour la jeunesse.
- Déclarent avoir pris connaissance des demandes et rencontré plusieurs collectifs de jeunes, et reçu la plate-forme d'étudiants du pôle Guadeloupe de l'université des Antilles;

De ce qui précède, les élus Guadeloupéens, en responsabilité et forts de leur attachement à la préservation du lien social et des solidarités, affirment que la présente situation de crise requiert le recours à une méthode de négociation concertée tenant compte :

- Du fait que **toutes les parties ayant intérêt à agir dans l'intérêt de la Guadeloupe sont légitimes à être associées et contributives aux négociations à propos des sujets qui seront estimés prioritaires et urgents.** C'est en ce sens que les élus ont entamé et entendent poursuivre un processus de rencontre des représentants des citoyens, des jeunes, des organisations associatives et socio-professionnelles ;
- **De l'absolue nécessité de la présence de l'Etat aux négociations** du fait de la nature et de l'amplitude des problèmes auxquels sont confrontés les usagers guadeloupéens. **Les élus guadeloupéens réitèrent, sur ce point, leur demande que soit missionnée une délégation interministérielle,** qui a déjà fait l'objet de leur sollicitation auprès du Président de la République ;

POUR UNE METHODE DE SORTIE DE CRISE CONCERTEE: DECLARATION D'INTENTION DES ELUS GUADELOUPEENS

- De l'accord unanime de l'ensemble des parties et acteurs en présence pour que les sujets prioritaires relèvent d'un véritable Plan Marshall pour la jeunesse, pour la formation et l'emploi, pour l'amélioration des conditions de vie des ménages et des familles guadeloupéennes. Les élus, unis et favorables à toute forme de concertation, déclarent se tenir à l'écoute de toute proposition de sujet intéressant l'avenir des Guadeloupéens.

De ce qui précède, les élus guadeloupéens déclarent leur volonté de mettre en œuvre **une méthode de négociation concertée avec l'ensemble des parties en vue d'une rapide sortie de crise**, conformément à la proposition en annexe à la présente déclaration.

Ils se déclarent en conséquence favorables à un accord de méthode prévoyant :

- De fixer en préambule le cadre des travaux à travers des principes généraux et consensuels,
- Des ateliers de travail réunissant tous les acteurs légitimes, y compris les forces vives, les représentants de la jeunesse dans toutes ses composantes et les représentants du monde socio-économique,
- Un agenda de négociation privilégiant une sortie de crise à court terme,
- Des groupes de travail à moyen et long terme adossés à des instances de suivi.

La présente Déclaration d'intention est faite et présentée à Gosier, le Mardi 07 Décembre 2021. 4

UNE MÉTHODE SIMPLE POUR UNE SORTIE DE CRISE CONCERTEE

PHASE 1 : LES REVENDICATIONS URGENTES DU « COLLECTIF DES ORGANISATIONS EN LUTTE »

- Mise en place d'un plan d'urgence pour l'embauche et la formation des jeunes
- Amélioration des conditions de vie des familles de Guadeloupe
- Réintégration de tous les salariés et libéraux suspendus
- Arrêt de toute poursuite contre les manifestants et travailleurs en lutte

A LA TABLE DES NÉGOCIATIONS	MODALITÉS DES TRAVAUX	FINALISATION ET ISSUE	AGENDA
<ul style="list-style-type: none"> • Les élus mobilisés {Sénateurs, Députés, PCD, PCR, Pdt Associations des Maires} • Les représentants des organisations membres du collectif • La Délégation interministérielle 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Groupe de travail unique (cf. sur la base de la composition indiquée en colonne de gauche) • 1 demi-journée par sujet (sont associés les autres acteurs concernés par la thématique) • 1 relevé de conclusions • 1 secrétariat de séance mixte • Régulation presse (pas de présence en séquence travaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un protocole global final sur la base des relevés de conclusions de chaque thématique et incluant l'accord de méthode 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée prévisionnelle, 1 semaine : • Incluant 48 heures pour l'accord de méthode • Phase urgente à court terme

UNE METHODE SIMPLE POUR UNE SORTIE DE CRISE CONCERTEE

PHASE 2 : TRAITEMENT DES AUTRES POINTS DE LA PLATEFORME DE REVENDICATIONS

- Constitution de 5 Ateliers portant sur des thématiques à définir lors de la première séance de la phase 1 {ex: la santé, les transports, l'éducation, l'environnement...}

TABLE DES NÉGOCIATIONS	MODALITÉS DES TRAVAUX	FINALISATION ET ISSUE	AGENDA
<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Présidents ou Présidents des Commissions de travail concernées des Collectivités CR et CD • Parlementaires • Délégation interministérielle & Représentant de l'Etat • 1 à 2 Représentants de l'Association des Maires • 1 groupe désigné par les organisations membres du collectif (5 à 10 représentants maximum) • 1 à 2 représentants par EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> • Des Groupes de travail par thématiques arrêtées {composition conformément à la colonne de gauche et incluant les autres acteurs concernés par la thématique} • 1 à 2 journées de travail par thématique • 1 relevé de conclusions par thématique • 1 secrétariat de séance mixte 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 protocole final sur la base de l'ensemble des relevés de conclusions 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée prévisionnelle, 7 à 10 jours